

Reconstituer le trésor de Saint-Denis ? Les acquisitions d'orfèvrerie ancienne (XVIe et XVIIe siècles) sous la Monarchie de Juillet

In: Bulletin Monumental. Tome 165 N°2, année 2007. pp. 195-207.

Citer ce document / Cite this document :

Bimbenet-Privat Michèle, Lainé Brigitte. Reconstituer le trésor de Saint-Denis ? Les acquisitions d'orfèvrerie ancienne (XVIe et XVIIe siècles) sous la Monarchie de Juillet. In: Bulletin Monumental. Tome 165 N°2, année 2007. pp. 195-207.

doi : 10.3406/bulmo.2007.1441

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bulmo_0007-473X_2007_num_165_2_1441

Zusammenfassung

Den Schatz von Saint-Denis wiederherstellen ? Die Erwerbungen alter Goldschmiedekunst des 16. und 17. Jahrhunderts unter der Julimonarchie, von Michèle Bimbenet-Privat und Brigitte Lainé

Die Saint-Denis-Forscher haben sich bislang wenig dafür interessiert, wie der Schatz der Basilika im 19. Jahrhundert beschaffen war, als das unter dem Kaiserreich wiederbelebte Kapitel sich darum bemühte, mit Hilfe von königlichen Schenkungen und Ankäufen so etwas wie einen Domschatz wiederherzustellen. Durch die Archive des Stiftskapitels und besonders das Inventar des Schatzes von 1839 lassen sich die Bemühungen der Kanoniker der Julimonarchie durch ihre wiederholten Ankäufe alter Kunstwerke bei Pariser Goldschmiedehändlern ermessen : insbesondere sechs Kelche und fünf Patenen vom Ende des sechzehnten und Beginn des siebzehnten Jahrhunderts, denen ein reicher narrativer Schmuck mit ziselierten biblischen Szenen und Darstellungen der Passion gemeinsam ist. Die Auswahl der Schriftsherren wurde wohl durch den ikonografischen Reichtum dieser Werke beeinflusst, denn ihre vor kurzem publizierte Bibliothek belegt ihr Festhalten und ihre Vorliebe für die Theologie und Spiritualität des Konzils von Trient. Sechs der elf Objekte sind bei dem 1882 erfolgten, großen Einbruchsdiebstahl verschwunden oder noch danach im Laufe der letzten Jahrzehnte des 20. Jahrhunderts.

Résumé

Les historiens de Saint-Denis se sont peu intéressés jusqu'ici à ce que fut le trésor de la basilique au XIXe siècle, quand le chapitre ranimé sous l'Empire s'efforça de recréer un semblant de trésor à l'aide de dons royaux et d'achats. Les archives du chapitre et plus particulièrement l'inventaire du trésor rédigé en 1839 permettent de mesurer les préoccupations des chanoines de la monarchie de Juillet à travers leurs achats répétés, effectués auprès de marchands orfèvres parisiens, d'oeuvres anciennes : en particulier six calices et cinq patènes de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle dont la caractéristique commune est une riche ornementation narrative, ciselée de scènes bibliques ou de représentations de la Passion. La valeur iconographique de ces oeuvres a sans doute motivé le choix des chanoines dont la bibliothèque, récemment publiée, montre qu'ils restaient très attachés à la théologie et la spiritualité du Concile de Trente. Six des onze objets ont disparu lors du grand cambriolage du trésor survenu en 1882, ou plus récemment encore au cours des dernières décennies du XXe siècle.

Abstract

Historians of Saint-Denis have shown little interest until now in what was in the treasury of the basilica in the nineteenth century when, under the Empire, the chapter tried to recreate the semblance of a treasury through royal gifts and purchases. The archives of the chapter and more specifically the inventory of the treasury made in 1839 give some measure of the preoccupations of the canons of the July Monarchy. They repeatedly bought old plate from Parisian plate merchants, notably six chalices and five patens from the late sixteenth and early seventeenth centuries. These pieces had in common a rich narrative ornamentation of engraved biblical scenes or representations of the Passion. The iconographic quality of these works probably accounts for their selection by the canons, who were very attached to the theology and spirituality of the Council of Trent, as is shown by the contents of their library, which have been recently published. Six of the eleven objects disappeared in a great robbery in 1882 or even more recently, during the last decades of the twentieth century.

RECONSTITUER LE TRÉSOR DE SAINT-DENIS ?

LES ACQUISITIONS D'ORFÈVREURIE ANCIENNE (XVI^e ET XVII^e SIÈCLES) SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

Michèle BIMBENET-PRIVAT et Brigitte LAINÉ

L'évocation du trésor de Saint-Denis, chacun se remémore le trésor « innombrable et fastueux » dont l'exposition présentée au musée du Louvre en 1991 s'est efforcée de retracer l'histoire et de rassembler les chefs-d'œuvre dispersés à la Révolution. On songe moins souvent à ce que fut le trésor de Saint-Denis au XIX^e siècle, quand le chapitre ranimé sous l'Empire tenta de recréer un semblant de trésor à l'aide de dons royaux et d'achats d'œuvres anciennes ou contemporaines. On s'intéressera ici aux objets d'orfèvrerie acquis par le chapitre auprès de quelques marchands parisiens au cours de l'année 1838, dont l'intérêt réside autant dans leur ancienneté que dans leur cohérence : tous en effet sont des épaves de l'orfèvrerie parisienne des XVI^e et XVII^e siècles.

LES JOURS SOMBRES DE L'ABBAYE

Afin de mieux situer ces achats dans l'histoire du chapitre, il convient de rappeler quelques dates en remontant à la période révolutionnaire. La loi du 6 avril 1792 supprimant les congrégations avait annoncé la ruine et la dévastation de l'abbaye. C'est le 31 mai suivant que la commission des monuments demanda un rapport sur le trésor. Puis les derniers offices religieux s'accomplirent. La messe de l'Assomption 1792 fut encore célébrée devant l'autel d'or de Charles le Chauve. Mais pour la Saint Louis, dix jours

plus tard, la chässe du roi offerte par Philippe le Bel ne fut pas exposée. Le 9 septembre, l'orgue joua pour la dernière fois et le 14 suivant les bénédictins chantèrent les derniers offices.

Un an plus tard, une violence inouïe se déclina sans lien avec le respect de la loi si chère aux contemporains. Du 12 au 25 octobre 1793 s'accomplit la violation des tombeaux royaux. Réponse tardive à l'abolition de la royauté, le 21 septembre 1792 ou deuxième exécution du roi ? Dès lors, le trésor ne représentait plus qu'un poids de métal et de pierres précieuses promis aux fonte et vente. Un tri des objets s'opéra entre les 15 et 21 novembre 1793. C'est précisément le 13 novembre que des reliques des saints Denis, Rustique et Éleuthère furent sauvées par trois personnages. Le bénédictin Claude-Nicolas Warenflot, Pierre Dantan, ex-bedeau de la paroisse des Trois Patrons, et Singy dit Fribourg, ancien suisse de l'abbaye cachèrent les ossements des saints dans le tombeau de Jean Pastourel situé dans la chapelle dite du Lépreux, au sein même de l'abbatiale désaffectée. Les quelques pièces du trésor prélevées au titre de monuments artistiques furent déposées, le 5 décembre 1793 au Muséum. Les déprédations ne s'arrêtèrent pas : un vol intervint en 1795, des objets furent vendus en 1798 et un nouveau vol d'objets fut constaté en 1804, mais cette fois à la Bibliothèque impériale où ils avaient été transférés.

LE CHAPITRE IMPÉRIAL SUCCEDE À L'ABBAYE

L'abbaye de Saint-Denis ne pouvait cependant s'effacer de la mémoire collective tant elle était liée à l'histoire multi séculaire d'un royaume devenu nation. Mais dans le paysage concordataire de la France post-révolutionnaire, elle n'avait plus sa place. Napoléon I^{er} fonda alors par décret en date du 20 février 1806 le chapitre de Saint-Denis pour commémorer les quatre dynasties, des Mérovingiens aux Napoléonides, soit une assemblée de chanoines évêques et prêtres. La restauration de l'abbatiale, nécropole royale et impériale pouvait alors commencer.

Des modifications importantes furent également programmées. Un beau bâtiment médiéval disparut, le trésor, démoli en 1813. Deux autres furent élevés, une chapelle de six travées sur le flanc sud détruite par Viollet-Le-Duc quelques décennies plus tard, et la sacristie haute que nous admirons encore. Ces deux extensions sont l'œuvre de Cellerier.

Louis XVIII refonde le chapitre par l'ordonnance du 23 décembre 1816. Dès lors, mobilier, vaisselle liturgique et paramentique font l'objet d'achats nombreux et réguliers par la voie de la Grande Aumônerie sous la Restauration et du ministère de la Justice et des Cultes sous la monarchie de juillet. Deux actions symboliques sont menées dans l'ancienne abbatiale devenue église collégiale : dès 1816,

réinstallation des tombeaux royaux, fleurons du musée des Monuments français et en mai 1819, exposition des reliques des saints Denis, Rustique et Éleuthère. Louis XVIII, tel un nouveau Dagobert, offre les reliquaires en bronze doré, toujours en place.

L'INVENTAIRE DU MOBILIER DU CHAPITRE EN 1839 ²

Au cours de l'année 1835, le ministre de la Justice et des Cultes décide d'appliquer au chapitre royal la loi du 26 juillet 1829 et l'ordonnance du 3 février 1830 selon laquelle il convient de dresser *un inventaire du mobilier fourni par l'État aux divers fonctionnaires*. Cette ordonnance rappelle les termes de celle du 7 avril 1819 relative au mobilier des évêchés et précise que désormais les agents des Domaines effectueront les récolements. Dans une lettre adressée au préfet le 26 avril 1837, le chef de bureau des Domaines précise qu'il a vérifié en vain les archives de la Cour des Comptes afin de retrouver les mémoires de fournitures. En effet, *toutes les pièces de comptabilité des payeurs antérieures à l'année 1825 ont été supprimées en exécution d'une ordonnance royale du 21 août 1834 portant qu'il n'y a pas lieu de conserver les pièces comptables plus de dix ans après les jugements définitifs des comptes par la Cour*.

Le fonctionnaire remarque que *la presque totalité du mobilier du chapitre a été achetée antérieurement à l'année 1825*. Il est alors impossible de contrôler les objets acquis puisqu'il ne reste que l'état dressé par le chanoine trésorier. Mais qui va établir l'inventaire ? Les Domaines n'en assurent que le récolement. Il s'avère que *Messieurs du chapitre sont peu familiarisés avec ce genre d'opérations*. Le fonctionnaire conclut sa lettre : *la rédaction de l'inventaire, l'opération manuelle de copiste, la pesée des matières d'or et d'argent et les nombreuses opérations accessoires ne peuvent être faites sans le secours de plusieurs personnes, y compris un expert appréciateur*.

Le chanoine économiste, l'abbé Grivel, retarde les opérations comme le souligne le

vérificateur des Domaines dans une lettre au directeur, le 17 juin 1838 : *il ne dépend pas de moi de vaincre les obstacles sans cesse renaissants qu'oppose Mr le Trésorier (...)*. Enfin *l'inventaire du mobilier existant dans l'église royale de Saint-Denis est achevé*, le 28 décembre 1839, visé par les membres d'une commission *ad hoc*, Schmidt, maître des Requêtes, chef de la division du culte catholique, Frémont, inspecteur des Domaines, et l'abbé Grivel, chanoine économiste du chapitre. Il n'est pas sans intérêt

de noter l'estimation de la section – *calices, ciboires, custode – croix ostensor, burettes, encensoirs, paix, sonnettes ; couronne ; crosse, aiguères, bougeoir et objets divers, soit 27245 F.*

Un long rapport de la commission chargée de l'inventaire, en date du 15 février 1840, est présenté au Garde des Sceaux. L'introduction doit être citée. *L'Église royale de Saint Denis possède un riche mobilier qui seul, aujourd'hui, dans*



Cl. Fr. Rivière.

Fig. 1 - Patène en argent doré, probablement Paris, vers 1580 (basilique de Saint-Denis, SD11).



Cl. Fr. X. Rabier.

Fig. 2 - Patène en argent doré, probablement Paris, vers 1630 (volée vers 1980, anciennement basilique de Saint-Denis).

l'état de pauvreté où les événements ont réduit nos églises, peut donner quelque idée de ces anciens trésors formés par la piété de plusieurs siècles que la révolution de 1789 a si promptement et si complètement détruit et dont les artistes, les savants et les hommes religieux déplorent également la perte. Ce mobilier est dû, pour une part, à la munificence royale, le surplus a été acquis avec les fonds du Trésor public au moyen des crédits ouverts chaque année depuis 1817 au budget des Cultes, jusqu'en 1839 inclusivement. Il est ensuite constaté que les trésoriers du chapitre ne tenaient aucun état des entrées, ils se bornaient à inscrire les dépenses sur un registre courant où s'inscrivaient également les autres dépenses du matériel de l'église, de toute nature. M. de Vallongue, deuxième trésorier depuis la refondation du chapitre par Louis XVIII, établit pour lui-même des cahiers d'inventaire. De tout cela, le ministère des Cultes en fait extraire 1292 notices classées en trois séries. De nombreuses discordances sont observables. La commission met au point une méthode ; elle opte pour

un inventaire descriptif avec évaluation afin d'éviter désormais toute substitution, vol, dilapidation.

En guise d'ultime vérification, une enquête orale permet de recueillir les souvenirs des personnes attachées au service du matériel de l'Église royale. Mais ici un nouveau mécompte se rencontra. Les deux trésoriers étaient morts [l'abbé de Vallongue et son successeur, l'abbé Weber], la lingère était également décédée au commencement de l'année [1839]. Une chasublière, la dame Desmarests qui a fait de nombreuses fournitures, pour lesquelles d'anciens articles lui ont été donnés en échange, et le commis de sa maison sont morts aussi et le s^r Desmarests qui ne s'occupait point des affaires de son commerce n'a pu procurer qu'une note très informée. Il a fallu se contenter des renseignements donnés par l'huissier Chauvin et par le garçon de sacristie Lequertier dont les services et par conséquent la mémoire ne remontent pas au-delà de 1822 pour l'un, de 1826 pour l'autre.



3a

Cl. Th. Mulette



3b

Cl. Th. Malette

Fig. 3a et b - Calice en argent doré, Paris, Antoine Crochet, 1623-1624 ; *id.*, détail du nœud (Châlons-en-Champagne, église Notre-Dame-en-Vaux).



Cl. Fr. Rivière.

Fig. 4 - Calice et patène en argent doré, Paris, orfèvres non identifiés, 1627-1628 (calice) [basilique de Saint-Denis, SD14].

La commission a siégé vingt et un jours à Saint-Denis ; elle dénombre mille deux articles simples ou composés qu'elle classe en vingt sections. Sur ces articles, sept cent vingt-neuf correspondent à des notices recueillies sur des registres, les deux cent soixante-treize autres n'étant pas reconnus. Les membres de la commission constituent des séries d'objets manquants et d'articles non susceptibles d'être vérifiés. L'identification est difficile par suite de l'usé, des échanges et des transformations.

Enfin une sage mesure est appliquée, l'apposition au fur et à mesure de l'inventaire du n° d'ordre, et le chiffre ou monogramme du chapitre sur toutes les pièces de métal par un poinçonnage, sur les pièces de bois par l'application d'un fer rougi au feu, sur les étoffes à l'aide de la plume ou d'un pinceau ; elle [la commission] a fait également peser toutes les pièces d'orfèvrerie et elle s'est adjoint un tapissier pour la description des riches et nombreux tapis que possède l'Église royale.

Une proposition de la commission ne peut perdre de son actualité : *Ce qu'on appelle le trésor de S-Denis et qui comprend plus particulièrement les croix, couronnes, reliquaires et autres objets d'orfèvrerie ou de*

bronze doré et quelques riches ou curieux ornements, est fort précieux. Les étrangers et les amateurs le visitent avec intérêt. A chaque visiteur qui se présente, Monsieur le Garde des Sceaux en a été témoin lui-même, les personnes qui ont qualité pour montrer ces objets, sont obligées de les tirer d'abord des armoires puis ensuite des étuis dans lesquels ils sont enfermés. Il y a inconvenance de manier ainsi ces choses sacrées pour satisfaire une curiosité frivole ; il y a danger, car des accidents ou des profanations peuvent arriver ; un guct-apens même peut être commis. Il serait désirable qu'ils fussent exposés à la vue dans des armoires vitrées de glaces solides et dans un lieu mieux disposé pour recevoir les visiteurs. (...) Tout le monde pourrait être admis alors à admirer ces richesses dues à la munificence de nos rois et du trésor public (...).

LES ACQUISITIONS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

Entretien et augmenter ce trésor renouvelé seront des préoccupations constantes au cours de cette période. Tout au long du registre dénommé *Entretien de*

la sacristie (1^{er} juillet 1836 à juin 1841), il est noté que l'huissier Chauvin reçoit trimestriellement une gratification pour *avoir soigné et nettoyé les objets d'argents, vermeilles, bronze et candélabres du mobilier de la sacristie du chapitre royal*⁵. On doit peut-être à ce même personnage la gravure du chiffre SD suivi du n° d'inventaire qui figure sur toutes les pièces d'orfèvrerie de la basilique.

En 1838 sont acquis six lots d'orfèvrerie ancienne, comme le registre de l'inventaire le rapporte en 1839⁶. Ces achats, probablement effectués sur un court laps de temps, portent des numéros successifs – 468-10, 469-11, 470-12, 471-13, 472-14, 473-15 et leurs prix, indiqués dans le registre de la sacristie, ont été reportés dans celui de l'inventaire. C'est Bertrand-Paraud, l'orfèvre attiré du chapitre royal, qui est le vendeur et « réparateur » de cinq lots. Cet orfèvre avait déjà fourni l'argenterie achetée sous la Restauration comme en témoignent quelques factures. D'après la nomenclature du *Bazar parisien* publiée en 1824, il jouissait d'une réputation bien assise d'orfèvre spécialisé dans l'argenterie d'église, valorisée par l'usage des modèles des grands anciens : *Bertrand-Paraud, orfèvrerie d'église, rue des Arcis, n° 18. Élève, gendre et successeur de M. Paraud ; fabrique toutes sortes d'orfèvreries, tant pour la table que pour l'église. Il possède, pour cette partie, des modèles uniques à raison de la pureté du dessin et du fini des figures (ils ont été ciselés par le célèbre Germain*⁷). *Il exécute le bronze doré pour l'autel, et tient enfin divers objets d'argenterie à l'usage de l'église*⁸.

Le registre de la sacristie cité plus haut permet d'établir la concordance entre les prix payés et les objets acquis. Ainsi il est dit qu'au cours du premier trimestre 1838, il a été versé à l'orfèvre la somme de 650 F pour *un calice ancien en vermeil. Cet objet peut donc être identifié sous le n° 470-13 de l'inventaire des Domaines, qui le décrit ainsi : 1 calice très riche à scènes de la passion ; les évangélistes sur l'autel ; doucine*⁹ *à jour ; 4 têtes d'anges et 4 médaillons ; poids 1162 G ; 650 F*⁹. Cet objet a aujourd'hui disparu, volé en 1882. Son décor, d'après les termes de l'inventaire, le situait clairement dans la tradition des calices du début

du XVII^e siècle, dotés d'une base circulaire ciselée d'un décor narratif et bordée d'une frise de feuilles ajourées, d'un nœud ovoïde fondu orné des figures des quatre évangélistes associées à leurs symboles et d'une fausse coupe amovible repoussée à décor de cartouches historiés et de têtes d'anges disposés en alternance.

Au cours de la même année 1838, l'orfèvre exécute les *dorure, ciselure à façon du calice à patène et pierreries* estimé à 660 F. Ce prix reporté dans l'inventaire est précédé de la description suivante, sous le n° 469-11 : *1 calice richement ciselé du temps de Henri II [sic], argent doré, représentant la Passion ; pied à 9 dentelures et têtes d'anges ; patène à pierreries ; poids 1258 G, achat 660 F ; remise à neuf 290 F, étui 9 F*¹⁰. Le calice a également été volé en 1882, mais non la patène. Celle-ci¹¹, en argent doré comme l'était son calice, présente sur son revers, à l'aile, un large motif de rinceaux de fleurs finement gravés ; au centre est appliqué un grand médaillon circulaire orné de deux scènes de la Passion, le Christ devant Pilate et le portement de croix, que sépare un portique à colonnes (fig. 1). Les scènes, dont la ciselure est délicate et précise, présentent un grand nombre d'éléments secondaires anecdotiques naïvement représentés : le serviteur versant de l'eau sur les mains de Pilate, ou la sainte Véronique agenouillée devant Jésus, recueillant l'empreinte de son visage sur son voile. Si ce luxe de détails et la force narrative des scènes font inévitablement penser aux modèles des Passions de Dürer, les silhouettes longilignes des personnages et l'élégance de leurs poses les situent dans la tradition esthétique de l'École de Fontainebleau. Bien que la patène, dont la surface est usée, ne présente aucun poinçon, ces caractéristiques de style ainsi que la description du pied du calice à *neuf dentelures*, c'est-à-dire à neuf lobes, permettent d'en dater la confection sinon sous le règne de Henri II comme le dit l'inventaire, du moins au plus tôt dans les années 1580, c'est-à-dire sous le règne de Henri III. Au cours du dernier tiers du XVI^e siècle en effet, l'orfèvrerie française a matérialisé dans le décor des objets liturgiques les préoccupations pastorales et pédagogiques du concile de Trente, interprétant et généralisant les

décor narratifs illustrant des épisodes du Nouveau Testament, de la vie de la Vierge ou de l'Ancien Testament, au détriment des décors symboliques (chiffres et monogrammes du Christ et de la Vierge, instruments de la passion, fleurs de lys) jusque-là de mise. Quant au gros topaze à facettes et au cercle d'améthystes qui l'environne à l'ombilic de la patène, ils ont assurément été sertis pour pallier l'absence du petit médaillon estampé qui devait s'y trouver à l'origine et qu'on attendrait logiquement sur une patène de cette période. Les pierreries relèvent donc de l'intervention de Bertrand-Paraud et il convient de l'interpréter moins comme la manifestation d'un zèle que nous qualifierions de superflu, que comme le souci de vendre cette belle patène à un prix plus élevé...

Le chapitre acquiert aussi de Bertrand-Paraud un calice évalué à 500 F : *dorure, ciselure et façon des calices [sic] à colonnes*. En voici la description de l'inventaire sous le n° 471-12 : *1 calice à 6 colonnettes et figurines du temps de Louis XII [sic] très riche, représentant divers sujets de la passion ; doucine à jour et à têtes d'apôtres ; patène représentant la descente de croix ; poids 1531 G, 500 F ; remise à neuf 350 F ; étui 9 F*. Le calice a été volé en 1882 et sa patène a

disparu dans les années 1980. Sans préjuger d'une redécouverte qu'il convient toujours d'espérer, la description du calice fournie par l'inventaire et la photographie conservée par la Conservation des Antiquités et Objets d'art qui constitue la seule image préservée de la patène (fig. 2) permettent de situer la confection des deux objets à l'époque de Louis XIII, et non de Louis XII. Le rédacteur de l'inventaire a probablement laissé échapper un *lapsus calami*. Deux orfèvres parisiens actifs au début du XVII^e siècle se sont en effet particulièrement illustrés par la confection de calices caractérisés par ces nœuds fondus ornés de colonnettes et de niches abritant de petites figures : Nicolas Loir¹² (actif à partir de 1616) et Antoine Crochet¹³ (actif à partir de 1620). Un bel exemplaire au poinçon d'Antoine Crochet, daté de 1623, est aujourd'hui conservé dans l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-en-Champagne¹⁴. Les figures en ronde-bosse et les colonnettes de son nœud permettent d'imaginer l'apparence du calice volé de la sacristie de Saint-Denis (fig. 3a et b)¹⁵. La patène qui l'accompagnait et qui n'a pas été volée présente un grand médaillon repoussé et ciselé illustrant la Cène. Comme la patène perdue de Saint-Denis (où l'épisode ciselé est plus une déploration



Cl. Fr. Rivière.

Fig. 5 - Calice en argent doré, Paris, orfèvre non identifié, 1627-1628. Détail du pied : la montée au calvaire (basilique de Saint-Denis, SD14).



Cl. Fr. Rivière.

Fig. 6 - Calice en argent doré, Paris, orfèvre non identifié, 1627-1628. Détail de la fausse coupe : la Cène (basilique de Saint-Denis, SD14).



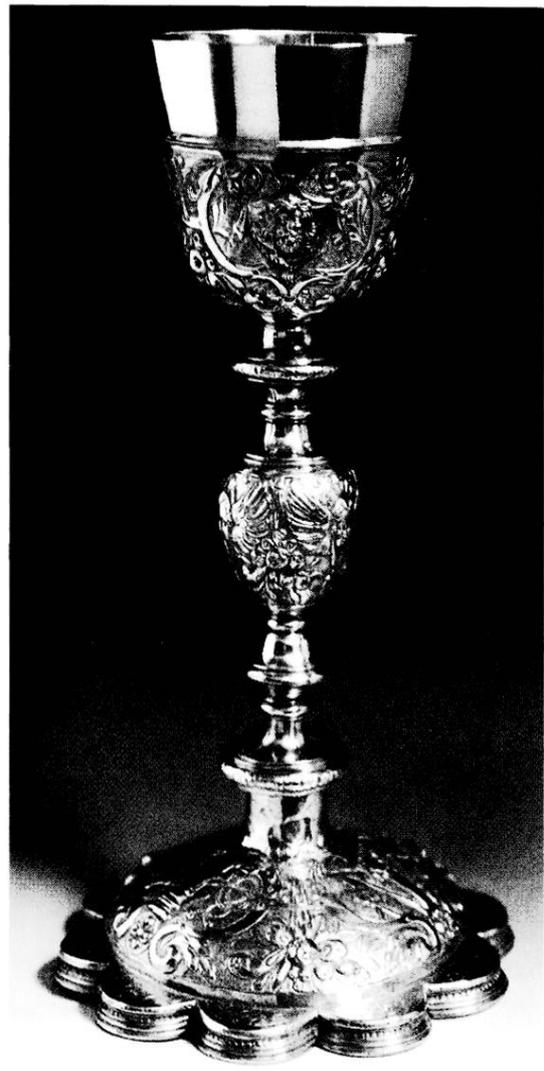
Cl. Fr. Rivière.

Fig. 8 - Patène en argent doré, Paris, orfèvre non identifié, vers 1620-1630 (basilique de Saint-Denis, SD14).



Cl. J. Bourreau.

Fig. 7 - Calice en argent doré, Paris, Nicolas Loir, 1636 (Vendée, canton de Luçon).



Cl. Fr. Rivière.

Fig. 9 - Calice en argent doré, Paris, orfèvre non identifié, 1612-1613 (basilique de Saint-Denis, SD15).

du Christ au pied de la croix qu'une véritable « descente de croix », description retenue par l'inventaire), on peut juger sa composition rigoureuse, mais regretter une ciselure assez approximative. Ces ateliers des orfèvres parisiens, sollicités par de nombreuses commandes, produisaient parfois, déjà au XVIII^e siècle, des œuvres de série trop hâtivement reprises à la ciselure.

Une intervention similaire est encore payée à Bertrand-Paraud pour un calice : *dorure, ciselure et façon du moins grand avec figures, 250 F*. Il s'agit de celui qui est ainsi décrit sous le n° 472-14 : *1 calice du temps de Louis XIII avec la cène sur la fausse coupe et le crucifiement sur le pied ; la patène représente la résurrection ; poids 1034 G. estimé à 250 F, remise à neuf 240 F, étui 9 F*. Aux deux objets décrits dans l'inventaire correspondent un calice et une patène gravés de la marque SD14 (fig. 4). Le calice porte les traces d'une dorure moderne et d'une sévère réparation sous le fond qui n'ont pas totalement effacé ses poinçons d'origine, le poinçon G couronné de la jurande de Paris pour 1627-1628 et un poinçon de maître orfèvre parisien illisible¹⁶. Sa base, circulaire, est bordée d'une frise ajourée de feuilles stylisées ; elle est ciselée d'une montee au calvaire et d'une crucifixion (fig. 5). Son nœud ovoïde, disposé entre deux bagues et collerettes de perles, présente trois anges porteurs des instruments de la Passion. Sa fausse coupe, bordée d'une frise de palmettes découpées, est entièrement repoussée et ciselée d'une représentation de la Cène développée en bandeau sur une longue table recouverte d'une nappe plissée. Bien que la ciselure soit assez sommaire et les expressions des personnages naïvement interprétées, le ciseleur a élégamment souligné les arrières-plans par un décor de rinceaux exécuté au poinçonné (fig. 6). Le même poinçonné se retrouve sur un calice de Nicolas Loir daté de 1636, conservé dans le canton de Luçon (Vendée)¹⁷, dont la fausse coupe présente une interprétation analogue mais non identique de la Cène (fig. 7). Peut-être faut-il attribuer le calice de Saint-Denis à Nicolas Loir ? Le calice SD14 est accompagné d'une patène gravée du même numéro, mais qui ne correspond pas à la description de l'inventaire puisqu'elle ne présente pas une



Cl. Et. Rivière.

Fig. 10 - Calice en argent doré, Paris, orfèvre non identifié, 1612-1613 : détail du décor de la base (basilique de Saint-Denis, SD15).

Résurrection, mais un décor alterné de têtes d'anges et d'instruments de la Passion, avec au centre le monogramme IHS (fig. 8). On déplore sur le médaillon central un certain nombre d'accidents (chocs et enfoncements sur les symboles de la Passion) et on relève sur l'aile le poinçon du maître orfèvre Séverin Parisy, actif à Paris à partir de 1770¹⁸, et les poinçons de charge, de décharge et de reconnaissance des ouvrages vieux du fermier Henry Clavel pour la période 1782 à 1789. Il convient donc d'interpréter la patène SD14 comme une pièce composite confectionnée dans les années 1780 à l'aide d'un médaillon ancien du XVIII^e. D'ailleurs le diamètre de la patène (18,3 cm) est bien supérieur à celui du pied du calice (15,7 cm), ce qui confirme que les deux objets n'étaient pas couplés à l'origine¹⁹. L'origine de cet objet reste donc incertaine.

Une dernière vente-restauration de Bertrand-Paraud est signalée pour un calice *dorure, ciselure et façon du plus petit, 90, 55 F*. Il peut être identifié sous le n° 473-15 de l'inventaire : *1 calice de moyenne grandeur (époque Louis XIII), instruments de la passion sur le pied terminé par dix dentelures gravées ; poids 743 G. ; 166, 45 F., remise à neuf 90, 55 F., étui 9 F*. Il convient de

remarquer que le chanoine qui tient le registre de la sacristie déroge à sa règle en donnant le prix de la réfection et non celui de l'achat. L'inventaire ne signale que le calice (fig. 9) mais une patène lui a été adjointe ; les deux pièces portent la même identification SD15 et présentent, cette fois, une grande cohérence technique, stylistique et thématique, que confirme la présence, sur chacun d'eux, du même poinçon de jurande parisien P couronné pour 1612-1613 et du même poinçon de maître, malheureusement non répertorié²⁰. Le calice est étrangement étiré par l'ajout de deux bagues de part et d'autre du nœud, à mettre sans aucun doute à l'actif de la « remise à neuf » de Bertrand-Paraud. Il est porté par une base fortement moulurée à dix lobes gravés de fleurs, dont la surface présente en alternance trois cartouches ciselés des instruments de la Passion et trois bouquets de fleurs et de fruits (fig. 10). Son nœud ovoïde est ciselé de têtes d'anges et de bouquets de fruits. Sur sa coupe est appliquée une fausse coupe dont le décor présente des symboles de la Passion et de la Résurrection dans trois cartouches : la Sainte Face, l'aiguière et le bassin, et le tombeau vide. La patène assortie (fig. 11) présente d'amples rinceaux de feuillages



Cl. Fr. Rivière.

Fig. 11 - Patène en argent doré, Paris, orfèvre indéterminé, vers 1612-1613 (basilique de Saint-Denis, SD15).



Cl. Fr. Rivière.

Fig. 12 - Patène en argent doré, orfèvre non identifié, vers 1610-1620 (basilique de Saint-Denis, SD10).

gravés à l'aile, un grand médaillon repoussé et ciselé de têtes d'anges ailés et de bouquets de fruits, enfin à l'ombilic un petit médaillon estampé représentant une crucifixion. Les deux objets sont assez joliment ciselés et leur décor est rendu très lisible par le recours systématique au brunissage des motifs, mis avantageusement en valeur sur un champ amati par d'infimes granulations.

La même année, le chapitre se tourne cette fois vers la maison Choiselat-Gallien²¹ pour de nouvelles acquisitions. Louis-Isidore Choiselat (1784-1853) gendre de Jean-Baptiste-Mathieu Gallien, fabricant de bronzes, est d'abord connu comme fournisseur du comte d'Artois et s'est installé au 21, rue de Richelieu, en 1815. C'est en 1817 qu'il est devenu fournisseur breveté du Garde-Meuble. Il s'est spécialisé dans les bronzes d'église et a obtenu une médaille de bronze à l'exposition des produits de l'industrie de 1823 pour la garniture d'autel de Saint-Denis, avant de réaliser celle de Reims pour le sacre de Charles X en 1825 et celle de la cathédrale d'Auch en 1828²². Le lot acquis par le chapitre de Saint-Denis est un calice ancien modèle avec bas relief sur le pied et la fausse

coupe, en argent doré en totalité en or moulu, pour le prix de 730 F. Cet objet peut être reconnu dans l'inventaire de 1839 sous cette description suivante : *1 grand calice du temps de Louis XIII, à 3 médaillons sur le pied représentant l'Annonciation, la naissance, l'adoration, le relief de la patène représente le calvaire ; sur l'œuf de la tige est une fuite en Égypte où l'on remarque un soldat tuant un enfant d'un coup de fusil ; poids 1258 G.* Lui aussi est volé en 1882, sauf l'étui évalué à 12 F., et la patène dont le prix non établi séparément figure dans la somme de 730 F. Cette dernière précision est consignée dans l'état des objets disparus. L'ensemble est décrit sous le n° 468-10 de l'inventaire. Rescapée du vol, la patène²³ en argent doré est sans doute la plus belle de toutes les acquisitions de l'année 1838 (fig. 12). Elle porte sur l'aile un décor finement gravé de rinceaux de fleurs naturalistes, narcisses, ancolies, lis, renoncules et roses, rehaussé de fines tailles afin de suggérer des ombres et des reliefs. Au centre, un large médaillon est ciselé d'une crucifixion. Au pied de la croix se tiennent la Vierge et saint Jean ; en arrière-plan des arbres et des bâtiments se détachent sur un paysage accidenté. La qualité de la ciselure

est exceptionnelle, comme on peut le constater en comparant la patène de Saint-Denis à d'autres interprétations parisiennes de la même période – les années 1610-1620 – par exemple une patène de Jacques II Pijart datée de 1613-1614 conservée au trésor de la cathédrale d'Orléans²⁴, dont la ciselure est plus sommaire et les fonds moins soignés (fig. 13).

Faut-il s'interroger sur les motivations qui ont porté le chapitre, à une époque où de grands orfèvres parisiens et lyonnais ont su magnifiquement interpréter l'orfèvrerie religieuse, à acquérir des œuvres si anciennes ayant subi tant de dommages et de réparations ? La question ne s'est certainement pas posée en ces termes : les vicissitudes des objets, leurs restaurations drastiques n'intéressent pas les rédacteurs des registres, et nous avons pu constater qu'ils se montrent incapables de dater les œuvres, les donnant indistinctement « du temps de Henri II » ou « du temps de Louis XII », sans qu'on sache vraiment si ces imprécisions récurrentes relèvent d'un fait d'ignorance ou d'un *lapsus calami*. En revanche, l'ancienneté patente des œuvres, qui fut sans doute un argument commercial pour les orfèvres vendeurs, a probablement motivé

le choix des chanoines, soucieux de reconstituer, même modestement, un trésor multi séculaire. Mais c'est principalement la « richesse » des calices et des patènes que les notices de l'inventaire soulignent de façon répétitive. Plus qu'une valeur marchande justifiée par l'omniprésence du décor ou la qualité de la ciselure, le mot qualifie la richesse thématique et iconographique des œuvres, dont les chanoines percevaient intuitivement l'intérêt théologique et la portée historique. En effet, ces hommes nommés au chapitre sous la Restauration et la monarchie de Juillet étaient restés très attachés à la théologie et à la spiritualité du concile de Trente : la composition de leur bibliothèque, dont l'inventaire est encore conservé, peut en témoigner largement.

Affaire de culture et de spiritualité donc, mais peut-être aussi de goût. Car même les objets neufs acquis par les chanoines ne sont pas si étrangers à l'esthétique des œuvres religieuses du XVIII^e siècle. Ainsi, dans l'inventaire de 1839, figurent sous le n° 462-4 un calice et une patène achetés en 1829. La description de la patène dénote le vif intérêt des rédacteurs : *patène à bas-relief représentant N.S. montrant son côté à saint Thomas ; très bien ciselé. Coupe et patène dorés à l'or moulu pesant 1495 grammes*. Les deux objets sont encore conservés à la sacristie et portent la référence SD4. Le calice présente un décor ciselé narratif et adopte une forme résolument « à l'ancienne », avec base circulaire, nœud ovoïde et coupe recouverte d'une fausse coupe. La patène est ornée d'une représentation ciselée de l'incrédulité de saint Thomas dans un large médaillon circulaire. Cette scène (fig. 14) construite autour de la figure centrale du Christ montrant ses plaies aux apôtres, dont le groupe se détache en avant d'une belle perspective architecturale, s'inscrit dans la tradition des patènes historiées du début du XVIII^e siècle et on ne s'étonnera pas d'apprendre que l'orfèvre qui a signé le calice et la patène est précisément ce Bertrand-Paraud²⁵ qui sera dans la décennie suivante le principal fournisseur des objets anciens acquis par le chapitre. Voilà donc deux objets contemporains de leur acquisition (1829), et qui rendent un hommage appuyé à l'orfèvrerie



Cf. Conservation des Antiquités et Objets d'art du Loiret.

Fig. 13 - Patène en argent doré, Paris, Jacques II Pijart, 1613-1614 (Orléans, trésor de la cathédrale Sainte-Croix, inv. 15).



Cf. Fr. Rivière.

Fig. 14 - Patène en argent doré, Paris, Bertrand-Paraud, 1829. Détail du médaillon central : l'incrédulité de saint Thomas (basilique de Saint-Denis, SD4).



Cl. C.N.M.H.S.

Fig. 15 - Bas-relief en argent, Paris, Alexis Loir, 1682. Détail de la partie centrale : l'adoration des bergers (volé dans la nuit du 30 au 31 décembre 1963 dans la basilique de Saint-Denis).

du Grand Siècle. Il s'avère bien que ce sont ces œuvres, précisément, que les chanoines de Saint-Denis trouvaient belles²⁶ et qu'ils recherchaient pour leur trésor.

UN VANDALISME RÉCURRENT

Les temps sombres ne sont jamais bien loin. Moins d'un siècle après la rage dévastatrice de 1793, un vol fait disparaître à jamais une partie de l'orfèvrerie des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles du trésor, dons royaux ou œuvres acquises dans le commerce. C'est le 23 novembre 1882, qu'à la tombée du jour, de 5 heures 10 m à 7 heures 35 m., des malfaiteurs restés jusqu'à ce jour inconnus se sont introduits dans la basilique et ont enlevé après effraction de la salle dite du trésor les objets portés au présent inventaire²⁷. *Le Figaro* publie deux jours plus tard, le samedi 25 novembre, un article détaillé relatant les faits et l'ampleur des soustractions d'objets, le tout accompagné du plan de la cathédrale²⁸. Sous la rubrique *Nouvelles diverses*, il est intitulé *Vol du trésor de la basilique de Saint-Denis*.

Parmi les objets dérobés dont l'inventaire de 1869-1893 constate l'absence²⁹, il convient de noter deux présents de

Louis XVIII, un ciboire en vermeil d'un poids de 1797 grammes et les couronnes en vermeil de Mesdames Adélaïde et Victoire, quatre autres couronnes en vermeil données par Charles X – celles de Louis XVI, Marie-Antoinette, Louis XVIII et du duc de Berry – enfin celle du duc de Bourbon, prince de Condé, aussi en vermeil remise par Louis-Philippe. Après le vol de 1882, il ne reste plus que deux des calices (les n° 472-14, 473-15) et cinq des patènes (les n° 468-10, 469-11, 471-12, 472-14, 473-15). *Le Figaro* a omis la perte du ciboire mentionné ci-dessus [13-12] et d'un bougeoir épiscopal en vermeil [37-25]. En revanche, il relève deux croix pectorales, objets donnés au chapitre mais n'appartenant pas à l'État.

La lecture de l'article du *Figaro* pourrait laisser entendre que le vol serait une conséquence de fouilles diligentées par une certaine dame Callhava à la recherche d'un trésor et que des complicités ne seraient pas à exclure. Ne peut-on émettre une autre hypothèse ? Ne serait-ce pas un vol légitimiste de préservation ? L'événement se produit en effet au début d'une République résolument laïciste, prête à vendre les diamants de la Couronne. Ne faut-il pas rappeler qu'un projet de loi est déposé à ce sujet, le 16 février 1880, qu'une

commission chargée de l'expertise est constituée par l'arrêté du 20 janvier 1882 et qu'un rapport est rendu en son nom au mois de février suivant³⁰ ? Or ce n'est pas un hasard si toutes les pièces soustraites sont ou fortement symboliques – les couronnes – ou offertes par les rois Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe – les deux croix pectorales fleurdelisées citées par *Le Figaro* –, ou encore liées aux grandes heures de la monarchie – les calices réputés *du temps* d'Henri II et de Louis XIII.

Le XX^e siècle n'apporte aucune amélioration. Dans la nuit du 30 au 31 décembre 1963 est commis le vol de l'antependium en argent encore placé devant le maître-autel, œuvre maîtresse de 1682 duc au talent d'Alexis Loir, l'orfèvre de Louis XIV³¹. Il est ainsi décrit dans l'inventaire de 1839 sous le n° 460-639 : *un bas relief de vermeil de 9 p. 2 p^o de large sur 2 p. 4 p^o de haut pesant 180 marcs (tradition) et représentant l'adoration des bergers. Vingt figures de belle exécution, les unes en bas relief, les autres en ronde bosse ; belle exécution du XVII^e siècle. Encadrement à feuilles d'aulx également de vermeil*³². En 1991, Jean-Pierre Samoyault a minutieusement retracé l'histoire du bas-relief à l'occasion de l'exposition du trésor de Saint-Denis³³ : commandé en 1682 à Alexis Loir par l'un des religieux, Dom Claude Tarteron (1604-1682), le bas-relief était placé sous l'Ancien Régime sur le devant du maître-autel et y resta jusqu'en 1792. À la Révolution, il échappe à la fonte et réapparaît en 1805, lorsque l'orfèvre Henry Auguste propose à Talleyrand de le joindre à la chapelle d'argent doré que l'Empereur projetait d'offrir à Pie VII. Ce projet ayant été abandonné, Napoléon ordonne en 1810 de placer la chapelle et le bas-relief dans la basilique de Saint-Denis. Seuls des clichés réalisés par les Monuments historiques en 1956 et 1958 en ont gardé l'image (fig. 15). Le bas-relief était composé de plaques irrégulièrement découpées qui, s'imbriquant, formaient un tableau rectangulaire dont la largeur faisait environ quatre fois la hauteur. Les plaques étaient repoussées et ciselées, certains éléments en fort relief étant traités en « repoussé en ronde-bosse », d'autres étant fondus et appliqués. La composition, une *Adoration des bergers* était centrée

autour du groupe de la Sainte Famille environnée d'anges, vers lequel convergent de part et d'autre une procession de nombreux personnages, bergers, femmes, enfants. À l'arrière-plan, repoussés en moindre relief, on pouvait distinguer les silhouettes de deux personnages lointains et des éléments d'architecture, murs

et colonne. La perte de ce témoignage rarissime du talent d'un orfèvre des Gobelins reste irréparable.

Plus près de nous encore, la patène du XVIII^e siècle qui avait échappé au vol de 1882, se trouvait inventoriée sous le n° 471-12 et avait été classée monument

historique par l'arrêté du 25 novembre 1974, a disparu sans bruit au cours de la décennie 1980-1990 (voir fig. 2). Souhaitons que sa publication dans la présente étude puisse permettre de la reconnaître un jour et que les autres œuvres étudiées ci-dessus gagnent, en étant connues, l'assurance d'une meilleure protection.

ANNEXES

En voici le résultat.

La cathédrale a trois portes de façade : la grande qu'on n'ouvre que pour les solennités, et deux petites, à droite et à gauche, munies de « tambours » avec portes en toile fermant de chute. Comme nous venons de le dire, les voleurs étaient entrés par la porte de droite A.

Suivant la ligne ponctuée qui marque sur le plan leur passage, ils ont gravi les escaliers du milieu, ont tourné à droite, avant d'arriver au chœur, lequel est clos de barrières : ils ont escaladé la barrière B située en face du tombeau de François I^{er} (1). Puis ils ont monté le second escalier, ont brisé successivement les quatre portes P, P, P, P et sont arrivés dans la pièce où se trouve le trésor.

Il y a là quatre armoires latérales vitrées dans lesquelles sont accumulés tous les objets précieux. À droite est une crose d'or du plus haut prix, à gauche le fac-similé du fameux trône de Dagobert, dont l'original, forgé par saint Eloi, se trouve au musée de Cluny. Au milieu se trouve une grande vitrine V, contenant des ostensoirs, des couronnes, des croix, etc.

C'est cette vitrine que les voleurs ont dévalisée. Ils ont introduit la fourche d'une pince entre la porte et l'encadrement et ont fait sauter la serrure. La secousse a brisé la glace épaisse de trois millimètres.

Voici la liste exacte des objets qu'ils y ont dérobés. 1 Un ostensoir en argent doré, garni de pierres fines, avec nuages, rayons, et une croix en perles couronnant le tout. Cet ostensoir de 1 m 20 de haut, pèse de 12 à 13 kilos, et vaut environ – au poids – 4800 F [17-1] ³⁵ ; 2 Un second ostensoir en or, de 80 cm de hauteur ; 3 Six calices vermeil [3-5, 4-6, 6-10, 7-11, 8-13, 9-12] ; 4 Six burettes argent ciselé et cristal [trois paires cotées 18-16, 19-18, 20-32] ; 5 Une croix d'officiant sur pied en or, de 60 à 70 cm de hauteur [15-19 ?] ; 6 Une croix pastorale donnée par Mgr Affre, archevêque de Paris, à Mgr Buquet, qui à son tour, en a fait don au chapitre ; 7 Une autre croix pastorale. (Ces deux croix sont remarquables en ce qu'elles ont au centre une fleur de lys et trois

clous, au lieu d'une abeille, comme les autres.) 8 Deux couronnes vermeil, ayant appartenu à Mmes Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV [26-33, 27-34] ; 9 La couronne du Duc de Bourbon en or [33-41] ; 10 La couronne du duc de Condé en or [sic] ; 11 La couronne de Charlemagne (modèle en vermeil) [49-35] ; 12 Les couronnes funèbres en vermeil avec pierres fines, de Louis XVI, Louis XVIII, Marie-Antoinette et le duc de Berry [28-36, 31-39, 29-37, 32-40] ; 13 Un encensoir cuivre avec chaîne d'argent [52-56 ?] ; 14 Un autre encensoir moyen âge [84-2] ; 15 Deux « baisers de paix », l'un en argent, l'autre en vermeil [25-73] ; 16 Une aiguière vermeil, avec bassin [35-26] ; 17 Un reliquaire cuivre doré, servant à placer la Couronne d'épines [60-20]. En tout trente-cinq pièces, dont quelques unes sont, comme on l'a pu voir, très volumineuses, et qui valent au total – prix brut de la matière – environ quarante mille francs ³⁶. Les voleurs sont ensuite repartis par le même chemin. Bien qu'il y ait des lampes dans l'église, ils avaient pour leur commodité, emporté une bougie qu'on a retrouvée près de la porte. On a trouvé aussi près du crachoir C, à côté de la barrière, la petite pince, très mince, en acier trempé, avec laquelle on a forcé la serrure de la vitrine.

À la suite de ces constatations, M. Lanet a averti le Parquet. Hier, à deux heures, MM. Potier, substitut du procureur de la République, Guillot, juge d'instruction et Macé, chef de service de sûreté, sont venus faire une descente de justice. En présence de Mgr Maret et de MM. Les chanoines Cadoret, Testory, Moigne, Bazin, et Guesnier, les constatations ont été faites par les magistrats.

Nous n'avons pas à préjuger de leur opinion. Seulement une double remarque :

D'abord c'est que les voleurs étaient parfaitement instruits de tout le service intérieur de l'église. Ils savaient à quel moment précis on pouvait y entrer sans danger. Ils avaient poussé la précaution jusqu'à emporter un morceau de viande pour le jeter à la chienne, si elle eût été déchainée. Ce morceau de viande a été retrouvé à côté de la pince, dans le crachoir.

La lecture du *Figaro* fait apparaître la continuité des lieux en dépit des saccages et des destructions de l'année 1793. La salle du trésor est installée dans la sacristie d'en haut de l'ancienne abbatale ³⁷.

LE FIGARO, 25 NOVEMBRE 1882

(...) La basilique de Saint-Denis a, pour la garder, cinq veilleurs qui viennent à tour de rôle y passer la nuit. En outre, une chienne, dont la vigilance est connue, couche dans la sacristie, par laquelle, ainsi qu'on peut le voir dans notre plan, il faut passer pour arriver à la pièce où se trouve le Trésor. On croyait donc tout vol impossible.

Mais c'est surtout la nuit – la vraie nuit – de dix heures du soir à six heures du matin que toutes ces précautions sont prises. Une irruption à six ou sept heures du soir dans la basilique paraissait une chose invraisemblable. C'est pourtant ce qui est arrivé.

Jeudi soir, le gardien Geoffroy, qui était de service, fit vers cinq heures une tournée dans la basilique et ne rencontra rien de suspect. Il sortit pour aller dîner, négligeant de détacher la chienne de garde, et se contentant de fermer toutes les portes. Malheureusement ces portes sont fermées par des serrures d'une extrême facilité. À part la longueur de la tige nécessitée par l'épaisseur extrême de la porte, toute clé pourrait ouvrir ces serrures, le panneau n'ayant aucune rayure caractéristique. Les voleurs ont donc eu toute facilité d'entrer.

À sept heures quant le gardien revient pour prendre son service de nuit, il s'aperçut que la porte de droite, celle qui porte un A sur notre plan, était entrebaillée. Epouvanté, il entra, courut au trésor et vit qu'il avait été pillé.

Il envoya avertir immédiatement M. Lanet, commissaire de police du canton Sud, dans la juridiction duquel se trouve la cathédrale. Ce magistrat commença immédiatement ses constatations.

Mais d'un autre côté, ils n'étaient pas familiers avec la nomenclature du trésor. Il leur eût suffi de briser les glaces des armoires pour faire un butin bien plus riche. Ils n'ont même pas vu qu'à deux pas d'eux, sous leurs mains, était une cassette pleine d'or monnayé, d'une défaite bien plus facile que des calices et des ostensoirs !

Qu'on tire une conclusion si l'on veut (...)

LE FIGARO, 26 NOVEMBRE 1882

Enquête relative au vol commis dans la cathédrale de Saint-Denis, poursuit son cours. Hier matin, M. Macé, chef du service de Sûreté, s'est rendu à Saint-Denis, accompagné de M. Georges Duval, architecte-expert, qui a pris les croquis des objets disparus – croquis qu'il a relevés sur les registres capitulaires de la basilique⁵. De son côté, M. Guillot, juge d'instruction, recevait la visite de M. Lanet, commissaire de police de Saint-

Denis (Sud) qui lui donnait des renseignements complémentaires sur l'affaire.

Pendant ce temps, M. le primicier Maret allait voir M. Flourens et le directeur des Domaines – on sait que le trésor de Saint-Denis appartient à l'État.

Enfin l'architecte de la cathédrale a été invité à fournir au parquet les plans des souterrains de l'abbaye, dans lesquels Mme Callhava a fait dernièrement ses fameuses recherches.

Cette dame a été mandée au Parquet. Elle aura à faire connaître les noms des individus qui l'ont aidée dans ces fouilles et qui ont eu, par conséquent, libre accès pendant un certain temps dans la cathédrale.

Nous ne voulons pas nous faire l'écho des bruits ridicules qui courent dans Saint-Denis et qui ne reposent sur aucune base sérieuse. Ce qu'il y a de certain, c'est que le coup a été fait avec une rare hardiesse et que – comme nous l'avons dit hier – les voleurs savaient parfaitement qu'ils opéraient

à coup sûr. Ce qui est certain aussi, c'est qu'ils étaient au moins deux à porter les objets – et encore a-t-il fallu des gens robustes. Enfin, on se demande comment, à pareille heure, ils ont pu circuler dans Saint-Denis avec un pareil fardeau, sans être remarqués. La police locale en effet, est accoutumée à ne pas laisser circuler dans la ville ou dans les environs les gens porteurs de lourds colis, à cause des vols fréquents de légumes que les maraudeurs transportent dans des sacs ou des toiles d'emballage.

Faute de mieux, des recherches vont être faites dans les masures qui entourent Saint-Denis et où loge toute une population des plus hétéroclites. M. Rongeau, commissaire de Saint-Denis (Nord), a reçu l'ordre de se concerter avec son collègue pour ces explorations.

P.S. – Au dernier moment, on vient nous annoncer que deux individus ont été arrêtés, sur la dénonciation d'un passant, qui déclare les avoir vus, le soir du vol, sur la place de la cathédrale (...).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Archives de Paris

1864W, art. 95 Direction des Domaines, chapitre de Saint-Denis et maison des clercs (1834-1902).

DQ², art. 98-100 Direction des Domaines, inventaires du mobilier de l'église (1839-1854, 1854-1869, 1869-1893).

Archives du chapitre

220J, art. 5 *Entretien de la sacristie* (1^{er} juillet 1836-juin 1841).

220J, art. 4/2 Comptabilité (1817-1895).

Bibliographie

Atlas historique de Saint-Denis... 1996

Michael Wyss (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis des origines au XVIII^e siècle*, Paris, 1996, 445 p.

Le trésor de Saint-Denis 1991

Le trésor de Saint-Denis, Paris, 1991, 379 p.

Bimbenet-Privat 1992

M. Bimbenet-Privat, *les Orfèvres parisiens de la Renaissance*, Commission des Travaux historiques de la Ville de Paris, Paris, 1992, 692 p.

Bimbenet-Privat 2002

M. Bimbenet-Privat, *Les Orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au XVII^e siècle*, Paris, 2 vol, 2002, t. 1, 568 p., t. II, 568 p.

Bouleau-Koca 2006

Fr. Bouleau-Koca, B. Lainé, *Le chapitre de la basilique de Saint-Denis 1806-1895*, *Archives (1741-1895)*, Bibliothèque : ouvrages des XVII^e, XVIII^e, XIX^e siècles, Paris, 2006, 259 p.

Leniaud 1996

J.M. Leniaud, *Saint-Denis de 1760 à nos jours*, Paris, 1996, 361 p.

NOTES

1. *Le Trésor de Saint-Denis* 1991.

2. Arch. de Paris, 1864W, art. 95. Les citations de cette partie sont extraites de la correspondance et des rapports de ce dossier.

3. Arch. du chapitre, 220J, art. 5.

4. Arch. de Paris, D.Q², art. 98.

5. François Thomas Germain (1726-1791), orfèvre de Louis XV, qui lui-même avait conservé et interprété les modèles de son père Thomas Germain (1673-1748). Les modèles des Germain ont sans doute circulé sur le marché parisien au XIX^e siècle, puisqu'on en retrouve des tirages tardifs en bronze. Voir Chr. Perrin, *François Thomas Germain, orfèvre des rois*, Saint-Rémy-en-l'Éau, 1993.

6. Voir Charles-Malo, *Bazar parisien, ou choix raisonné des produits de l'industrie parisienne*, Paris, 1824, p. 36 ; Bertrand-Paraud, orfèvrerie d'église, rue des Arcis, n° 18. Voir aussi C. Arminjon, J. Beaupuis, M. Bilimoff, *Dictionnaire des poinçons de fabricants d'ouvrages d'or et d'argent de Paris et de la Seine 1798-1838*, Paris, 1991, 377 p., n° 1148, 1415, 3053, 3063 pour les Paraud et Bertrand-Paraud. Voir aussi le *Tableau des Fabricans en matières d'or, d'argent et autres métaux* de 1804 devenu en 1811 *l'Almanach Azur* édité d'année en année sans interruption.

7. C'est-à-dire le noyau.

8. C'est-à-dire la base moulurée du calice.

9. Arch. du chapitre, 220J, art. 5, p. 45.

10. Arch. du chapitre, 220J, art. 5, p. 65 ; cette page porte un titre à gauche, *Bordereau supplémentaire pour l'année 1838*. Les cinq calices suivants y sont décrits l'un à la suite de l'autre, chacun sur une ligne.

11. Gravée SD11 : diamètre : 18,1 cm ; sans poinçons apparents. Les objets décrits SD11, SD12, SD14, SD15, SD10 et SD4 sont classés monuments historiques par arrêté du 25 novembre 1974.

12. Bimbenet-Privat 1992, p. 540.

13. Bimbenet-Privat 2002, t. I, p. 291.

14. R. Gandilhon, « Calice en vermeil de l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne (XVIII^e siècle) [sic] », *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, t. LXXVII, 1962,

RECONSTITUER LE TRÉSOR DE SAINT-DENIS ?

p. 110-112, pl. XXX et XXXI, corrigé par J. Beaupuis. - Les poinçons du calice de Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-sur-Marne », *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, t. LXXXIV, 1969, p. 103-104, pl. I à III.

15. Nous remercions le Docteur Thierry Mulette qui nous a signalé ce calice étudié au cours de ses recherches sur l'orfèvrerie ardennaise et champenoise et nous a généreusement confié ses photographies.

16. Calice et patène SD14. Calice : hauteur : 26,5 cm ; diamètre du pied : 15,7 cm ; poinçon de jurande G de 1627-1628 et poinçon de maître parisien illisible. Patène : diamètre : 18,3 cm ; pas de poinçon de jurande ; poinçon de maître parisien partiellement lisible, avec la lettre P à droite et un soleil au centre.

17. M. Bimbenet-Privat et G. de Fontaines. - La Vendée, sanctuaire de l'orfèvrerie du Grand Siècle », dans *De Richelieu à Girgnon de Montfort, La Vendée au XVIII^e siècle*, Paris, 2005, p. 241 et 243 (fig.) et cat. 47.

18. Sur cet orfèvre, voir H. Nocq, *Le Poinçon de Paris. Répertoire des maîtres orfèvres de la juridiction de Paris depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 1926-1931, t. III, p. 301.

19. Les correspondances de mesures des calices et patènes sont avérées et s'expliquent pour des raisons pratiques. Il convient que le centre de la patène puisse se poser sans déséquilibre sur la coupe du calice : il convient aussi que le diamètre de la patène soit à peu près égal à celui du pied du calice, les deux objets étant généralement livrés dans un boîtier commun.

20. Calice et patène SD15. Calice : Hauteur : 28 cm ; diamètre de la base : 15 cm ; poinçons relevés sous un lobe du pied et sur la coupe : P couronné pour 1612-1613 ; poinçon de maître parisien doté d'un symbole en forme d'arbalète (?), lettres non lisibles. Patène : diamètre : 14,9 cm ; poinçons identiques à ceux du calice.

21. *Un âge d'or des arts décoratifs 1814-1848*, Galeries nationales du Grand Palais, 1991, Paris, p. 518.

22. V. aussi la notice 95 du catalogue cité *supra* ; il s'agit de la commande par la fabrique de la paroisse Saint-Sulpice de six chandeliers en bronze doré livrés, le 29 octobre 1825, pour le prix de 10 000 F (toujours en place).

23. Patène SD10 ; diamètre 16,7 cm ; traces de deux poinçons illisibles.

24. Orléans, trésor de la cathédrale Sainte-Croix, inv. 15. Nous remercions Madame Claire Richard, conservateur des A.O.A. du Loiret, qui nous a signalé cet objet.

25. Poinçon de Bertrand-Parraud insculpé en 1817 : - EJB et une burette - (V. C. Arminjon, J. Beaupuis, M. Bilimoff, *Dictionnaire des poinçons des fabricants d'ouvrages d'or et d'argent de Paris et de la Seine, 1798-1838*, 1991, n° 1148 p. 141). Les deux objets portent aussi le poinçon du premier titre de l'argent (une tête de vieillard et le chiffre 1) et le poinçon de la grosse garantie pour l'argent en usage à Paris de 1819 à 1838.

26. Ils n'étaient sans doute pas les seuls : le même modèle de médaillon ciselé de l'incrédulité de saint Thomas figure sur une patène conservée dans une église du département du Lot-et-Garonne, œuvre de l'orfèvre Jacques-Augustin Candais datée de 1838. Nous remercions le centre de documentation du Service régional de l'Inventaire d'Aquitaine de nous avoir communiqué son dossier.

27. Arch. de Paris, D.Q¹, art. 100.

28. Paris, B.H.V.P., microfilms. Voir texte en annexe. Les Archives de Paris ne conservent aucun dossier judiciaire sur cet événement.

29. Arch. de Paris, D.Q¹, art. 100.

30. Arch. de Paris, 1864W, art. 30.

31. Bimbenet-Privat 2002, t. II, p. 374-377, cat. n° 142.

32. Arch. de Paris DQ¹, art. 98.

33. Le Trésor de Saint-Denis 1991, n° 78, p. 335-337.

34. Arch. de Paris, 6AZ, 1391.

35. Les auteurs ont cru utile de référencer chaque objet volé avec la cote des Domaines qui consigne aussi la disparition. Quelques objets n'ont pu être identifiés.

36. Quelques autres pièces ont été dérobées comme le souligne l'inventaire mis à jour. 2^e section : bronzes, cuivres, canons d'autel, objets en métal composés.

37. Ils n'ont pas été retrouvés.